



Appel à propositions pour la nomination d'un Vérificateur externe de la Cour permanente d'arbitrage

Par la présente, le Conseil administratif invite tous les États membres à soumettre des candidatures pour la nomination d'un Vérificateur externe en charge de la vérification des états financiers de la Cour permanente d'arbitrage (« CPA »), pour un mandat de cinq ans.

La CPA est une organisation intergouvernementale indépendante créée par la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux de La Haye de 1899. La CPA compte 117 États membres. Siégeant au Palais de la Paix à La Haye, aux Pays-Bas, la CPA facilite l'arbitrage, la conciliation, les enquêtes pour l'établissement des faits et autres procédures de règlement des différends entre diverses combinaisons d'États, d'organes de l'État, d'organisations intergouvernementales et de parties privées. Le Vérificateur externe des comptes doit être le Vérificateur général, ou autre fonctionnaire exerçant de telles fonctions, d'un État membre.

Cette nomination fera suite au mandat de cinq ans (de 2012 à 2016 inclus) exercé par la Cour des comptes des Pays-Bas.

Les États membres sont invités à présenter les candidats qu'ils souhaitent présenter à la fonction de Vérificateur externe de la CPA. Le champ d'application de la vérification des comptes est défini par le Mandat régissant la vérification des comptes de la CPA. Cette vérification doit être conduite conformément au Chapitre 8 des Règlements et Règles financiers de la CPA.

Les candidatures présentées par les États membres doivent comprendre les informations suivantes :

- 1.1 Une description de l'expérience du candidat, y compris des activités internationales accomplies en tant que Vérificateur général ;
- 1.2 Les curriculum vitae des membres potentiels de l'équipe chargée de la vérification ;
- 1.3 Des précisions quant à la façon dont la vérification sera conduite, y compris le nombre de jours consacrés à la vérification et dans quelle mesure le candidat compte être présent à la CPA ;
- 1.4 Si le candidat propose de facturer des honoraires et dépenses pour exercer cette fonction, une liste détaillée des honoraires et dépenses.

L'évaluation des candidatures présentées par les États membres reposera sur les facteurs suivants :

- 2.1 Performance passée et niveau de réussite du candidat en matière de vérification des états financiers et des opérations financières d'organisations internationales de taille comparable à celle de la CPA ;
- 2.2 Qualifications et expérience des employés qui conduiront la vérification des comptes de la CPA ;
- 2.3 Honoraires et remboursement des dépenses proposés.

Afin d'obtenir les documents dont il est fait référence dans cet appel à propositions, ou pour de plus amples informations, les candidats sont invités à contacter la Responsable des finances du Bureau international de la CPA à l'adresse suivante : finance@pca-cpa.org.

31 décembre 2015

Audit CPA 150428

COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas Téléphone : + 31 70 302 4165, Télécopie : + 31 70 302 4167 Courriel : bureau@pca-cpa.org	PERMANENT COURT OF ARBITRATION Peace Palace, Carnegieplein 2, 2517 KJ The Hague, The Netherlands Telephone : + 31 70 302 4165, Facsimile : + 31 70 302 4167 E-mail : bureau@pca-cpa.org
---	--

